

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINE, Maire.

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDIN – Danielle GUILLAUME — Elisabeth THIRY
MM. Jean-Pierre BIANCHI – Christian BORELLI – Christophe COCQUERET – Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Savério MURGIA – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI

Excusés et représentés :

Mme Fabienne AGLAT par Danielle GUILLAUME
M. Noël BELLI par Mario TODESCHINI
Mme Maryse PETER par Fabrice FRANCHINA
Mme Céline RACADOT par Elisabeth THIRY
Mme Corinne REYTER par Pierre FIZAINE
M. Frédéric WILMIN par Christophe COCQUERET

Absente :

Mme Carine ANGELOVSKI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Danielle GUILLAUME a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Modifications budgétaires :

a) Ouverture de crédit

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de la trésorerie demandant d'émettre un mandat de 1 500 € au compte 7391178. Pour ce faire, il convient de procéder à un virement de crédit de 2 000 € :

- de l'article dépenses imprévues
- à l'article 7391178 « atténuation de produits »

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent ce virement de crédit.

b) Acceptation de l'avenant de la rue Jules Ferry

Dans le cadre du marché de travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux secs de la rue Jules Ferry, la Mairie a souhaité, dans un souci sécuritaire, la réalisation d'une aire de retournement en continuité du parking en face de l'école. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 9 031,28 € HT.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent cet avenant et autorisent M. Le Maire à signer les documents en rapport avec cet avenant.

c) Virement de crédit

Monsieur le Maire informe que pour procéder au mandatement des dernières factures de la réfection de la rue Jules Ferry, il est nécessaire d'opérer à un virement de crédit de 50 000 € :

- de l'article 2151 opération 2102 « travaux divers de voirie »
- à l'article 2315 opération 2220 « réfection de la rue Jules Ferry »

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent ce virement de crédit.

2) Cotisation aux organismes partenaires :

Le Maire rappelle que la commune adhère au syndicat intercommunal de la base de loisirs de Moulaine depuis plusieurs années. La participation financière 2014 s'élève à 590,61 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense est inscrite au Budget Prévisionnel 2014

3) Demandes de subventions :

a) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le réaménagement de la salle kislowski

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il a été prévu de réaménager la salle Kislowski (ancienne Mairie – Ecole). Ce projet a été validé par le CAUE 54. Le devis présenté s'élève à 495 444 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2015 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services compétents de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

b) Demande de subvention au titre du fond de concours au profit des communes pour le réaménagement de la salle kislowski

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il a été prévu de réaménager la salle Kislowski (ancienne Mairie – Ecole). Ce projet a été validé par le CAUE 54. Le devis présenté s'élève à 495 444 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy au titre du fonds de concours au profit des communes pour l'année 2015 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services compétents de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

c) Demande de subvention au titre du fond de concours au profit des communes pour l'aménagement du sentier nature

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire de la CCAL a approuvé l'attribution d'un fond de concours au profit des communes pour l'aménagement de sentiers cyclo pédestres.

Dans le cadre de l'aménagement d'un sentier nature par la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy à ce titre pour l'année 2015 ;
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services compétents de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

4) Indemnité de confection de budget :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. HEITZ, Comptable public, l'informant que traditionnellement l'adjoint de la trésorerie de Longwy-Villerupt bénéficie du versement de l'indemnité de confection de budget.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'attribuer la somme de 50 €, soumise aux cotisations CSG, RDS et 1% solidarité, à Mademoiselle Tiphaine MAHE, Inspecteur des Finances Publiques, pour l'indemnité de confection de budget.

5) Panneau d'information :

Monsieur le Maire informe que la CCAL subventionne les communes de son périmètre pour l'achat de panneau d'information lumineux.

La Commune de Mexy souhaitant acquérir ce genre de panneau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy pour l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour l'année 2014 ;
- S'engage à respecter les conditions imposées par la CCAL ;
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien ;
- S'engage à informer les services compétents de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

6) Mise en place des astreintes hivernales :

Monsieur Le Maire indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur son lieu de travail.

Monsieur Le Maire propose donc la mise en place de périodes d'astreintes du 15 novembre au 15 mars de chaque année, dans les cas suivants :

- Evènements climatiques (neige, verglas).

Sont concernés :

- Les Adjoints techniques de 2ème classe,
- Les Adjoints techniques de 1ère classe,
- Les Techniciens

Ces périodes pourront être effectuées par les agents titulaires ou non titulaires, à temps complet, partiel ou à temps non complet.

Modalités d'organisation :

- Roulement et horaires : les périodes d'astreinte se feront par semaine complète du lundi 8 h 00 au lundi suivant 8 h 00, les agents se succédant les uns après les autres.
- Périodicité : la période d'astreinte ira du 15 novembre au 15 mars de chaque année.
- Délai de communication du planning : les agents seront informés des périodes pendant lesquelles ils seront d'astreinte 1 mois avant le démarrage de la période
- Délai de prévenance en cas de modification du planning : les agents seront informés de toute modification ou changement dans les plannings initialement prévus 20 jours avant les dates prévues.
- Moyens mis à disposition : les agents en situation d'astreinte auront à leur disposition un camion équipé d'une lame de déneigement et d'un semoir, un téléphone portable, un kit de sécurité, l'équipement de protection individuel.
- Paiement ou compensation : La rémunération et la compensation sont exclusives l'une de l'autre. L'astreinte donne lieu à une indemnisation selon la réglementation en vigueur. En cas d'intervention, les agents sont rémunérés sur la base d'heures supplémentaires effectuées selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE les modalités de mise en place des astreintes telles que définies ci-dessus, à compter du 15 novembre 2014 jusqu'au 15 mars de chaque année.
- CHARGE Monsieur Le Maire de rémunérer les périodes conformément aux textes en vigueur.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

7) Tarification de l'ALSH La Capucine :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il convient de fixer les tarifs de l'ALSH la Capucine.

Il est proposé de ne pas changer les tarifs appliqués. Les tarifs sont fixés ainsi :

Accueil Périscolaire : (lundi, mardi, mercredi jusque 13h30, jeudi et vendredi)

Quotient familial	De 0 à 499	De 500 à 1 099	1 100 et plus
Garderie matin	2,20 €	2,45 €	2,70 €
Garderie midi	1,70 €	1,95 €	2,20 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Garderie Soir	2,80 €	3,10 €	3,45 €

Mercredis récréatifs : (mercredi à partir de 13h30)

Quotient familial	De 0 € à 499 €		De 500 € à 1 099 €		1 100 € et plus	
	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy
L'enfant :						
½ journée	5,10 €	6,10 €	5,70 €	6,70 €	6,30 €	7,30 €

Vacances scolaires :

Quotient familial	De 0 € à 499 €		De 500 € à 1 099 €		1 100 € et plus	
	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy
L'enfant :						
Journée	7,80 €	10,80€	9,20 €	12,20€	10,60 €	13,60€
½ Journée	5,20 €	6,20 €	5,80 €	6,80 €	6,40 €	7,40 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

8) Forêt de Haute Marne ;

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Agent de l'O.N.F. de la forêt communale de Haute Marne, demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la destination des coupes de bois de la forêt communale pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la vente en bloc par les soins de l'ONF des coupes des parcelles 1, 3, 11 et 16, pour l'exercice 2015.

9) Modification du périmètre du SISCODELB :

Vu la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté de Communes du Mad à l'Yron et la Communauté de Communes des Trois Vallées créant la Communauté de Communes du Chardon Lorrain qui possède la compétence « distribution publique d'électricité » ;

Vu que 11 de ces communes : CHAMBLEY-BUSSIERES, DAMPVITOUX, HAGEVILLE, HANNONVILLE SUZEMONT, MARS LA TOUR, PUXIEUX, SAINT JULIEN LES GORZE, SPONVILLE, TRONVILLE, WAVILLE, XONVILLE ne peuvent déléguer cette compétence à la fois au SISCODELB et à la Communauté de Communes ;

Vu la nécessité de réduire le périmètre du SISCODELB par le retrait de ces 11 communes ;

Vu la délibération du SISCODELB en date du 18/02/2014 approuvant le retrait de son périmètre de ces 11 communes désormais représentées par la Communauté de Communes du Chardon Lorrain ;

Vu l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition du maire et entendu son rapport, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain du SISCODELB représentant les 11 communes de : CHAMBLEY-BUSSIERES, DAMPVITOUX, HAGEVILLE, HANNONVILLE SUZEMONT, MARS LA TOUR, PUXIEUX, SAINT JULIEN LES GORZE, SPONVILLE, TRONVILLE, WAVILLE, XONVILLE.

Questions diverses :

- Les TAP se déroulent sans soucis. De plus en plus de bénévoles participent à l'encadrement des activités. Il y a un taux de participation de 72% pour les activités. En ce qui concerne les problèmes de stationnement liés à la sortie des élèves, la possibilité de faire deux sorties est à l'étude.
- Les travaux du Sauci fossé avancent. Les parcelles de la rue du château d'eau sont en cours de viabilisation. Le raccordement électrique du lotissement est prévu pour mi novembre.

Tour de table :

- Monsieur TODESCHINI indique que lors du précédent conseil il avait été indiqué que Monsieur le Maire refusait la création d'une aire pour les gens du voyage sur la ZAC de MEXY. Or lors du conseil communautaire, Monsieur le Maire a voté pour la prise de compétence « gens du voyage ». Il est répondu que Monsieur le Maire a voté pour que la CCAL prenne la compétence des gens du voyage et non pour que les gens du voyage soient accueillis sur la ZAC de MEXY.
- Monsieur MURGIA déplore le manque de rectificatif concernant les articles parus dans le Républicain Lorrain sur le sentier nature et encourage les Mexéens à ne pas se rendre sur ce sentier nature qui semble dangereux. Il est répondu que le sentier nature va être étudié par un architecte prochainement afin d'aménager au mieux cet espace.